



## Préparation des bagages HIVER

Ce que vous devez apporter  
pour un séjour de 10 jours



### **Aide-mémoire**

Aucun service de buanderie n'est disponible pour les séjours. Donc aucun lavage complet de la valise ne pourra être fait. C'est pourquoi il faut prévoir suffisamment de vêtements pour la durée complète du camp.

**Assurez-vous d'envoyer la quantité nécessaire afin que le séjour du campeur soit des plus agréables.**

### **\* Identification obligatoire \***

**Tous les vêtements doivent être identifiés correctement.**

10 sous-vêtements	1 Foulard, tuque
10 paires de bas ordinaires	2 paires de mitaines
3 paires de bas de laine	1 ensemble de neige
4 chandails à manches courtes	1 paire de botte d'hiver
8 chandails à manches longues	1 paire de soulier ou espadrille
2 chandail de laine ou ouaté	8 pantalons, jeans ou joggings
1 sous-vêtement long	2 pyjamas, pantoufle <b><u>important</u></b>
1 paires de pantoufle	

### **\*Couverture identifiée ou un sac de couchage**

(Nous fournissons drap, oreiller, et taie d'oreiller)

### **Articles personnels de toilette:**

Savon- shampoing- brosse à dent- pâte à dent, déodorant, brosse à cheveux-  
**2 serviettes- 4 débarbouillettes. Contenant à prothèse dentaire si nécessaire.**

Pour les filles (serviettes sanitaires) –

Pour les garçons (nécessaire à barbe, rasoir et crème)

Pour les fumeurs (cigarettes en quantité suffisante s.v.p.) Ceci pour éviter les problèmes de comportement.

Prévoir suffisamment de culottes sanitaires si tel est le cas.

Le Domaine des prés d'or n'est pas responsable de toute perte, bris, vol pouvant survenir aux effets personnels des usagers. Tous les vêtements du campeur ainsi que les articles personnels doivent être identifiés au nom du campeur (**obligatoire**) compte tenu la difficulté pour certain à reconnaître leurs vêtements.

**OBLIGATOIRE : DISTRIMÉDIC ( DISPILL ) doit être fourni pour la toute durée du séjour;**

Afin de prévenir toute erreur lors de l'administration des médicaments durant le séjour, vous devez nous fournir un DISTRIMÉDIC (DISPILL) pour chaque campeur (voir votre pharmacien qui vous informera sur la façon de procéder) concernant les médicaments pour toute la durée du séjour.

Veillez noter que tout effet d'hygiène personnel manquant vous sera facturé.

À conserver